

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Maison de Pays I 1, place Andrevetan I 74800 La Roche-sur-Foron Tél. 04 50 03 39 92 I Fax: 04 50 03 24 05



QUELS SERVICES SONT PROPOSÉS ET POUR QUI?

Pour la rentrée 2017-2018, la CCPR est votre interlocuteur pour les inscriptions aux services périscolaires maternelles suivants :

- Accueil périscolaire (matin et soir)
- Restauration scolaire
- Temps d'Activité périscolaire (TAP)
- Accueil de loisirs (mercredis après-midi)

Vous enfant est scolarisé dans l'une des 8 écoles maternelles du Pays Rochois et vous souhaitez l'inscrire au service périscolaire ?

- Remplissez les feuillets suivants entre <u>le 10 avril et le 6 juillet 2017</u> :
 - #1 Fiche d'identification
 - #2 Inscription périscolaire
- Déposez le dossier (feuillets remplis accompagnés des pièces justificatives demandées) remplis au Pôle Enfance. Votre pré-inscription sera prise en compte par les services qui vous tiendront informés de sa validation.

► HORAIRES DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Écoles Cadoret / Chamboux / Vaulet (La Roche-sur-Foron) ; Les 3 lutins (Amancy) ; L'épinette (Cornier) ; Toisinges (Saint-Pierre-en-Faucigny)



- École Georges Lacrose (Saint-Pierre-en-Faucigny): 7h30-8h10
- École du Centre (Saint-Pierre-en-Faucigny) : 7h30-8h20

► HORAIRES DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - MERCREDI MIDI : 11H15 – 12H30 Toutes les écoles maternelles du Pays Rochois

HORAIRES DES TAP

	ÉCOLE	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN
	Cadoret	15h25	16h10
La Roche-sur-Foron	Chamboux	15h25	16h10
	Vaulet	13h40	14h25
Amancy	Les 3 lutins	15h30	16h15
Cornier	L'épinette	15h30	16h15
	Toisinges	15h30	16h15
Saint-Pierre-en-Faucigny	Georges Lacrose	15h25	16h10
	Le Centre	15h35	16h20

FONCTIONNEMENT DES BUS (accueil de loisirs - mercredi après-midi)

Les enfants (3-12 ans) sont pris en charge à la sortie de la classe dans leurs écoles respectives et prennent le repas de midi au Centre de loisirs de Montisel (Station d'Orange).

Le soir, les parents peuvent venir chercher leur enfant au Centre de Loisirs à Montisel (Saint-Sixt) **entre 17h et 17h30** ou à l'un des 3 arrêts de bus prévus par la CCPR :

- Amancy: école Les 3 lutins;
- La Roche-sur-Foron : école élémentaire Mallinjoud ;
- Saint-Pierre-en-Faucigny: école du Centre.

	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE						
	0 à 800 €	800.01 à 1 600 €	1 600.01 à 2 200 €	2 200.01 à 3 000 €	> 3 000 €	Tarif majoré	
Matin	1,55	1,90	2,00	2,10	2,20	5,00 (par tranche de 3/4 h)	
Soir 1	1,55	1,90	2,00	2,10	2,20		
Soir 2	3,10	3,80	4,00	4,20	4,40		
Soir 3	4,65	5,70	6,00	6,30	6,60	(par trailere de 3/4 ii)	
Mercredi midi	2,55	3,20	3,40	3,50	3,55		
Pénalité de retard	Arrivée après 12h30 et après 18h30 : 25 €						

		RESTAURATION SCOLAIRE						
		0 à 800 €	800.01 à 1 600 €	1 600.01 à 2 200 €	2 200.01 à 3 000 €	> 3 000 €	Tarif majoré	Tarif adulte
Repas du	ı midi	4,65	5,55	6,00	6,25	6,50	10,90	6,90
Panier re	epas	4,35						

	TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE (TAP)						
	0 à 800 €	800.01 à 1 600 €	1 600.01 à 2 200 €	2 200.01 à 3 000 €	> 3 000 €	Tarif majoré	
TAP - 45 min	0,50	0,95	1,05	1,25	1,40	5,00	

	ACCUEIL DE LOISIRS - CENTRE DE LOISIRS DE MONTISEL							
	0 à 800 € 800.01 à 1 600 € 1 600.01 à 2 200 € 2 200.01 à 3 000 € > 3 000 €							
Mercredis après-midi	7,50	11,50	13,00	15,50	17,50			
Pénalité de retard	Arrivée après 18h : 25 €							



Le calcul du quotient familial est effectué par les services de la Communauté de Communes, sur la base de 1/12^e des revenus annuels du couple (y compris les prestations familiales). Le quotient familial calculé par la CAF sera appliqué uniquement aux familles bénéficiant de l'Aide aux Temps Libres, sur présentation du justificatif.

Sans la totalité des justificatifs nécessaires au calcul du quotient familial, le plein tarif est appliqué.



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous munir de l'original et d'une copie pour le dépôt du dossier. Aucune photocopie ne sera réalisée sur place.

- Carnet de vaccinations (vaccins et maladies contagieuses)
- Livret de famille (parents & enfants)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, téléphone ou dernière fiche de salaire)
- 1 photo récente (format photo d'identité)
- Attestation d'assurance extra scolaire pour l'année scolaire concernée
- Attestation de responsabilité civile pour l'année scolaire concernée
- Attestation de carte vitale ou d'assurance privée pour l'année en cours
- Justificatif de votre n° d'allocataire CAF
- Justificatifs des revenus de l'année précédente du foyer
- Justificatif du montant des allocations familiales et de la pension alimentaire du mois en cours

VOUS TRAVAILLEZ EN FRANCE

• Avis d'imposition de l'année précédente

VOUS ÊTES FRONTALIER

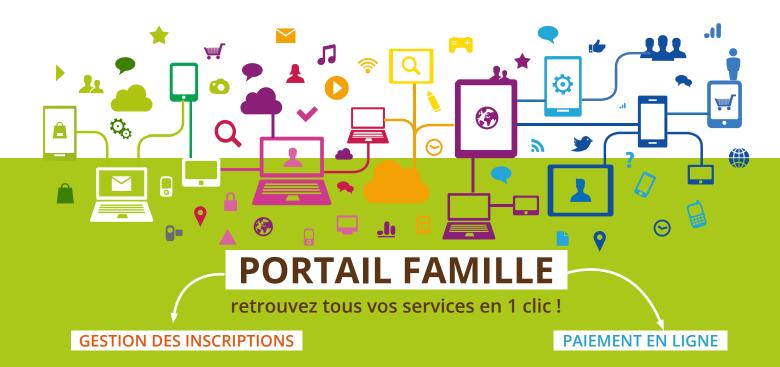
• Fiches de paie (année N-2) ou attestation de salaire de l'année précédente

VOUS ÊTES DIVORCÉ(E)

• Copie des pages du jugement faisant apparaître : la garde de l'enfant, le montant de la pension alimentaire et la prestation compensatoire

VOUS ÊTES PARENT ISOLÉ (CÉLIBATAIRE, VEUF/VEUVE, SÉPARÉ(E), DIVORCÉ(E))

Attestation sur l'honneur rédigée sur papier libre
 « Je déclare vivre seul(e) avec mes enfants », datée et signée



▶ COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL?

- Demandez au Pôle Enfance la création de votre compte lors de votre première inscription
- Rendez-vous sur www.ccpaysrochois.fr > Démarche en 1 clic et connectez vous avec votre identifiant et mot de passe